

Motion du 25 juin 2019 de Mmes et MM. Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Jean-Charles Lathion, Sami Gashi, Jean-Luc von Arx, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini et Jannick Frigenti Empana: «Des «billets suspendus» pour un meilleur accès de toutes et tous à la culture!»

MOTION

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 12 février 2024, dans le rapport M-1455 A)

Considérant:

- que la participation culturelle contribue à l’inclusion, à la cohésion sociale et à la diversité culturelle;
- que l’accès à la culture est un droit, qui reste pourtant encore difficile pour une partie de la population en Suisse, comme l’a rappelé le Dialogue culturel national la semaine dernière;
- qu’en Ville de Genève, malgré un budget consacré à la culture de plus de 250 millions de francs, de trop nombreux Genevois et Genevoises n’y ont pas accès;
- que les démarches visant à améliorer cet accès doivent être favorisées à tous les niveaux;
- que la pratique du «billet suspendu» participe à améliorer cet accès;
- qu’en effet, pour chaque billet acheté et selon cette pratique, le spectateur qui le souhaite peut verser un montant supplémentaire qui servira à financer partiellement ou entièrement un billet dit suspendu, qui sera offert gratuitement à une autre personne;
- que le billet suspendu permet d’une part l’accès à la culture lorsque l’élément financier est un obstacle;
- que cela permet d’autre part au spectateur-donateur de partager très facilement, lorsqu’il le peut et le souhaite, une passion pour un art particulier ou de soutenir un spectacle qu’il a apprécié;
- que cela permet encore l’ouverture et la fréquentation des spectacles à un nouveau public et serait donc bénéfique à l’ensemble des institutions culturelles;
- que le Théâtre de Poche, pionnier de cette pratique en ville de Genève, a vendu plus de 360 billets suspendus depuis 2016;

- que la nouvelle direction du Grand Théâtre notamment a indiqué souhaiter faciliter son accès à un public plus large;
- que la généralisation de cette pratique à toutes les institutions au bénéfice d'une convention de subventionnement par la Ville de Genève devrait permettre d'encourager cette initiative en la rendant très naturelle à la fois pour les donateurs et les bénéficiaires;
- que la manière dont ce système serait mis en place et le cercle de bénéficiaires défini doit être laissé à la liberté de chaque institution culturelle (à titre d'exemple, le Théâtre de Poche a choisi de collaborer avec des associations genevoises d'aide sociale);
- qu'il ne s'agit pas d'alourdir les charges administratives desdites institutions, mais de faciliter les gestes spontanés de partage,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif *d'inclure dans les dispositifs de médiation culturelle dont bénéficient les entités sous convention de subventionnement la possibilité de développer des systèmes de «billetterie suspendue».*